

Objet : Tarification services périscolaires et extrascolaires
Nos Réf : GM/MF/ACM/L201906041515
Vos Réf : -
Affaire suivie par : Marina FAES - DGS
PJ : -

A l'attention des parents d'élèves

Loire-sur-Rhône, le 05 juin 2019

Madame, Monsieur,

La Commune de Loire-sur-Rhône poursuit, depuis plusieurs décennies, d'importants efforts pour développer les services offerts aux familles.

Dès 1989, la Commune a créé un accueil périscolaire, puis en 1994, une halte-garderie dont elle avait confié la gestion à l'Association des Familles. Par la suite, devant l'accroissement de la fréquentation du restaurant scolaire passée de 40 repas par jour en 1980 à près de 250 repas par jour aujourd'hui, la Commune n'a pas hésité, en 1998, à moderniser les équipements de cuisine, puis en 2014, à agrandir le réfectoire pour recevoir les nombreux demi-pensionnaires.

Plus récemment, la Commune s'est engagée davantage encore, en municipalisant les activités périscolaires et extrascolaires de « la Passerelle » gérée jusqu'en septembre 2017 par l'Association des Familles. Ce service devrait bientôt déménager puisque dans quelques mois, va débuter la construction d'un nouveau bâtiment municipal spécialement aménagé pour pouvoir accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, de tout temps, la Commune a toujours soutenu, notamment financièrement, les services à destination des familles que ce soit en matière de petite enfance, d'enfance ou encore les actions envers les ados.

Au-delà de ces diverses initiatives, il nous est également apparu nécessaire de conduire une réflexion d'ensemble concernant la tarification de ces services.

Jusqu'à présent, les tarifs appliqués au restaurant scolaire étaient modulés en fonction du lieu de résidence des familles alors que les tarifs de « la Passerelle », figés depuis plus de 10 ans et hérités de la gestion associative, étaient modulés différemment et surtout de façon hétérogène (nombre d'enfants et/ou revenus, etc.).

Beaucoup de parents se perdaient dans cet imbroglio financier.

Pour vous simplifier la vie mais aussi dans un souci de lisibilité et d'équité sociale, nous appliquerons, dès la rentrée de septembre, de nouveaux tarifs pour tous les services périscolaires et extrascolaires. Ce redéploiement n'a pas pour objectif d'augmenter les recettes communales issues des familles. A cette occasion, ont d'ailleurs été supprimés :

- la tarification du goûter pour l'accueil périscolaire du soir après l'Ecole. Il sera désormais fourni aux familles sans surcoût,
- le forfait annuel d'inscription au service « Passerelle-Enfance » de 22 € par an,
- les tarifs de 5 € et 10 € pour les sorties et activités exceptionnelles. Ils seront dorénavant intégrés au coût journalier d'accueil extrascolaire.

Mairie de Loire-sur-Rhône (69700)

471, rue Edmond Cinquin 69700 Loire-sur-Rhône

• Tél. 04.72.49.21.21 • Fax. 04.72.49.21.20 • Mail : mairie@loire-sur-rhone.fr

L'unique objectif poursuivi par cette réforme est l'harmonisation de notre politique tarifaire, fondée sur la combinaison de deux critères à savoir : le lieu de résidence et le niveau de ressources estimé selon la méthode du quotient familial CAF.

Dans tous les cas, la Commune demeure le principal financeur de ces différents services, avec un taux de prise en charge de 60 % à 70 % de leurs coûts réels de fonctionnement.

Si vous avez la moindre question concernant votre future facturation, n'hésitez pas à en faire part aux services municipaux qui se tiennent à votre disposition pour y répondre.

Restant à votre disposition et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire,



Suy MARTINET

